

Règlement Général

La Coupe des Champions des Chevaux Arabe-Barbes « Modèle et Allures » est organisée par l'Association du Salon du Cheval d'El Jadida et la Société Royale d'Encouragement du Cheval (SOREC).

A – INFORMATIONS GENERALES

Lieu : Salon du Cheval d'El Jadida "carrière B "
Parc des Expositions - El Jadida- Maroc

Date : Vendredi 18 octobre 2019 9h00 – 14h00

B – OFFICIELS

Président: Charif Moulay Abdellah ALAOUI Président de l'Association du Salon du Cheval

Direction du championnat : Dr. EL Habib MARZAK Commissaire du Salon du Cheval
M. Omar SKALLI Directeur Général de la SOREC

Coordination du championnat : M. Hamid BENZAOU Dr. Mohammed EL KOHEN
M. Omar BENZAOU

Direction technique : Dr. Mohamed OUSSIDHOUM

Jury de terrain : Dr. Abdelaziz BZIOUI M. Aziz HARRACHI
M. Arab DADAOUI Dr. Abdellah OUARDOUZ
M. Issam TOUATI

Comité disciplinaire : Dr. Reda ABDESSADKI Dr. Oussama AIT ZATI
Mme Sakina KACHTILLIO

Commissaire de terrain : M. Jalil JAHA

Vétérinaire officiel : Dr. Karima FARID

Gestion des notes : M. Hassan KHERAOUCH M. My Rachid TILIOUA
Mlle Chahrazade JAHA

Secrétariat : M. Mohamed AMMAR
M. Amine EZZOUAK

Photographe : M. Karim TIBARI M. Wahid TAJALI
M. Hicham SBIHI

Animation Technique: Dr. Mohamed OUSSIDHOUM

Animation : M. Samid GHAILAN

C – CONDITIONS GENERALES

1- Classes

Cette coupe comprendra quatre classes qualificatives :

Classe 1 : étalons juniors :

Cette classe est ouverte aux étalons approuvés de 4 à 8 ans classés :

- 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} dans la classe des étalons de 4 à 8 ans du concours national 2019,
- 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} dans la classe des étalons de 4 à 8 ans du concours national 2018.

Classe 2 : étalons séniors :

Cette classe est ouverte aux étalons approuvés, de 9ans et plus, classés :

- 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} dans la classe des étalons de 9 et plus du concours national 2019,
- 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} dans la classe des étalons de 9 et plus du concours national 2018.

Classe 3 : poulinières juniors :

Cette classe est ouverte aux poulinières âgées de 4 à 8 ans:

- Suitées, classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} des concours nationaux 2018 et 2019.
- Non Suitées, classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} des concours nationaux 2018 et 2019.

Classe 4: poulinières séniors :

Cette classe est ouverte aux poulinières de 9 ans et plus:

- Suitées, classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} des concours nationaux 2018 et 2019.
- Non Suitées, classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} des concours nationaux 2018 et 2019.

2- Jugement et système de notation :

Le jugement est individuel.

Une note sur 20 est attribuée pour chacun des quatre critères suivants : Type, modèle, aplombs et allures. Les demi-points sont admis.

3- Finales :

Le jugement est individuel.

Deux finales sont organisées :

Finale étalons : sont qualifiés les étalons classés 1^{er} et 2^{ème} dans leurs classes

Les médailles sont attribuées comme suit :

- Médaille d'or à l'un des premiers des deux classes
- Médaille d'argent et médaille de bronze à deux étalons parmi les trois restants.

Finale poulinières : il sera appliqué le même mode de qualification et d'attribution des médailles.

4- Best in Show :

Deux trophées sont attribués aux chevaux désignés meilleur mâle et meilleure femelle comme suit :

- Best in show male : Cheval médaille d'or des étalons.
- Best in show femelle : Jument médaille d'or des femelles.

5- Primes:

Les chevaux médaillés recevront les primes comme suit :

Classes Médailles	1	2	3	4
Or	20000	20000	20000	20000
Silver	15000	15000	15000	15000
Bronze	13000	13000	13000	13000

6- Indemnités :

Les chevaux non primés recevront des indemnités de participation comme suit :

Villes	Oujda	Agadir	Jerada	Guercif	Missour	Khenifra	Fes	lfrane
Montant	6000	6000	6000	5500	5500	4000	4000	4000

Villes	Khémisset	Meknès	Beni Mellal	Marrakech	safi	Bouznika	El Jadida
Montant	4000	4000	4000	4000	3000	3000	2000

7- Conflit d'intérêt

Afin d'éviter les cas de conflit d'intérêt il est demandé :

aux juges désignés pour cette compétition de s'abstenir de juger, en pleine connaissance de cause, des chevaux faisant l'objet d'un conflit d'intérêt réel ou présumé.

aux propriétaires des chevaux concurrents de faire état dans le formulaire d'inscription des éventuels conflits d'intérêt réels ou présumés concernant l'un des juges faisant partie du jury du concours.

aux organisateurs de refuser toute inscription au sujet de laquelle un conflit réel ou présumé concernant l'un des juges nommés a été mentionné, sauf si un juge de réserve est disponible.

L'organisateur du concours devra assurer une rotation adéquate des juges.

Il y a conflit d'intérêt, réel ou présumé, lorsque l'un des chevaux jugés :

a été acheté ou vendu par le juge en tant que propriétaire ou agent,

appartient en tout ou en partie à un juge ou à un membre de la famille du juge ou à un associé du juge dans une affaire traitant des chevaux arabe-barbe,

a été loué par le juge ou appartient à un élevage au sein duquel le juge travaille,
a été régulièrement entraîné, examiné ou traité par le juge dans un cadre professionnel,
fait l'objet d'une négociation de vente/achat ou location en cours, ou d'un plan d'achat prévisionnel auquel le juge participe.

En cas de doute, la commission disciplinaire décide de la suite à donner.

Sur la piste, toute communication entre juges et propriétaires ou mandataires des chevaux a lieu par l'intermédiaire du commissaire de terrain.

8- Comité Disciplinaire

Le comité disciplinaire peut refuser l'entrée, sur la carrière, de toute personne ne respectant pas le règlement. Il peut également refuser la participation de tout cheval rétif ou ayant un problème sanitaire majeur ou avéré.

Toute manifestation discourtoise et toute désobéissance envers les Officiels peut entraîner l'élimination d'un cheval, quelque soit son classement

9- Présentateurs

Les présentateurs devront être âgés de plus de 18 ans, habillés d'une tenue correcte, sans aucune marque ou signe distinctif.

10- Visite vétérinaire

Tous les chevaux sont soumis à une visite vétérinaire à leur entrée au Salon à partir du 17 Octobre 2019 de 10 heures à 19 heures. Les chevaux seront accompagnés de leurs documents d'identification et sanitaires.

11- Dossards

Les dossards seront remis aux présentateurs à l'issue du contrôle vétérinaire et du contrôle du Comité Disciplinaire le vendredi 18 octobre 2019 à partir de 9h00.

D – CONDITIONS SPECIFIQUES

12- Arrivées et départs des chevaux

Les chevaux arriveront le jeudi 17 octobre 2019 avant 19h00 et partiront au plus tard le dimanche 20 octobre 2019 à 10h00.

L'alimentation des chevaux est à la charge du propriétaire. Toutefois, le foin, la paille, les copeaux de bois, ainsi que l'orge, l'avoine et l'aliment complet seront en vente sur le site.

13- Ecuries

Des Box paillés seront mis à la disposition des participants à l'arrivée des chevaux.

Un service de sécurité de jour comme de nuit sera assuré. Il est recommandé à chaque personne habilitée à pénétrer dans la zone des écuries, de se munir d'un badge d'accès.

14- Soins vétérinaires, maréchalerie

Les soins vétérinaires d'urgence sur le site du Salon seront pris en charge par l'Association du Salon du Cheval. Les services de maréchalerie sont à la charge exclusive des participants.

12- Arrivées et départs des chevaux

Les chevaux arriveront le jeudi 17 octobre 2019 avant 19h00 et repartiront au plus tard le dimanche 20 octobre 2019 à 10h00.

L'alimentation des chevaux est à la charge du propriétaire. Toutefois, le foin, la paille, les copeaux de bois, ainsi que l'orge, l'avoine et l'aliment complet seront en vente sur le site.

13- Ecuries

Des Box paillés seront mis à la disposition des participants à l'arrivée des chevaux.

Un service de sécurité de jour comme de nuit sera assuré. Il est recommandé à chaque personne habilitée à pénétrer dans la zone des écuries, de se munir d'un badge d'accès.

14- Soins vétérinaires, maréchalerie

Les soins vétérinaires d'urgence sur le site du Salon seront pris en charge par l'Association du Salon du Cheval. Les services de maréchalerie sont à la charge exclusive des participants.

•Association du Salon du cheval

•Association reconnue d'utilité publique en 2010 par le décret n° 2.10.505

•Commissariat : 40, rue Jacaranda, Hay Ryad, Rabat – Maroc

•Tel : 212 537 56 66 56 - fax : 212 537 56 68 56

•E-mail : contact@salonducheval.ma - site web : www.salonducheval.ma